



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Paris, le 28/01/2025

DÉCISION D'AGRÉMENT
(Dépenses de recherche)

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

Vu l'article 244 quater B du code général des impôts,

Vu la demande présentée par l'organisme,

Décide d'accorder l'agrément prévu au II d bis de l'article 244 quater B du code général des impôts pour les organismes de recherche privés, à :

COSMEBAC

(siren : **835192857**)

Cet agrément est accordé au titre des années : **2025,2026,2027**.

Le renouvellement de cet agrément se fera sur demande expresse, avant le terme de la dernière année.

Pour le Ministre et par délégation

La cheffe du département des
politiques d'incitation à la recherche et
au développement



Christine COSTES